

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 février 2026 – n° 2026-05

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de Présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 20/02/2026

L'an deux mil vingt-six le 26 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire

Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, PETI-JEAN Patrice, DELILE Valérie, DELMAS Marceau, FAURIE Alain, GOYHENEIX Didier, MINGUANT Michel

Absents / Excusés : NOSELLA Bernard, BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline

Procuration : BOYER Jean-Marc donne pouvoir à BRAGAGNOLO Jean-François
BRETON Roseline donne pouvoir à FAURIE Pascale

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

Objet : Délibération autorisant Mme le Maire à porter le projet Réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les études et discussions sur ce projet.

Elle souligne la nécessité de cette réalisation afin de conserver le patrimoine du Château et créer des espaces communaux, associatifs.

Elle demande au Conseil d'approuver le projet de réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif

Le Conseil Municipal, Ouï Madame le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- autorise Mme le Maire à porter le projet de réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif
- autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les devis et monter les dossiers de subventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Patrice PETI-JEAN

Le Maire,
Pascale FAURIE

